

Promesse pour l'exaction de la taille

L'an mil sept cents cinquante & le septième jour du mois  
de février à quatre heures après midy à Savigny dans ma maison d'habitation  
sitée au lieu et par devant moy non et témoins se sont personnellement établis  
le comte de la Roche François fils de feu Louis Goyon natif et habitant  
de Savigny et à sa mère les requête Louis de Leger fils de feu Joseph Guichard  
natif et habitant de la paroisse de Savigny lesquels de gré et volonté de leurs pères  
auct. Goyon et Leger par le conseil de la paroisse de Savigny pour l'exaction de la taille pour  
l'année courante demeurée que de l'imposition extraordinaire porter par l'ordre du  
seigneur général du bailliage de Savoie par le sieur de la Roche François  
seigneur de Savigny a promis sous la caution surse, ainsi que par le présent acte il promet  
par moy de sa main et de sa signature de payer la taille de l'année courante au dit sieur de la Roche François  
le dit sieur de la Roche François et le dit sieur de Leger se sont obligés et obligent  
sous la clause solidaire de l'un d'eux seul principal et pour le tout avec leur  
renonciation au droit de division et ordre de discussion oblique tous et vers  
chacun leurs biens présents et futurs et les biens de communauté et générale  
le tout à l'acceptation de Monsieur Etienne fils de feu Jean de Sombre Jean Claude  
fils de feu Joseph Guichard, Jean Louis fils de feu Laurence Guichard et Louis fils  
de feu Jean de Vernet tous natifs et habitants de la paroisse de Savigny conseillers d'icelle en présence  
de moy notaire pour les dits comte de la Roche François et acceptant sous toutes  
autres d'iceux promesses même par le dit sieur de Leger par sa signature pour ce qui  
pourroit lui venir pour regard du présent des mêmes biens obligations de biens et  
communauté d'iceux que de ses parents mutuelles et réciproques stipulations et  
acceptation avec renonciation et autres clauses requises. fait et prononcé au  
lieu en présence du sieur Joseph Duraffourd de Monthey vicé par Lardot tous deux  
habitants de Savigny témoins requis ayant reçu deux livres pour ledit  
divisionnement du présent avec le dit sieur de Leger par sa signature sur la  
minute de nous les autres parties et l'autre témoin étant présents de ce enquis  
par moy notaire royal, collé par Poupiné requis à recevoir le prix que paye  
l'exploit pour le Bureau de division

Par copie De...  
notaire

Contrat dotal entre un Bernard Fourtois  
Vergent Royal de Saint-Jean d'une part et  
la demoiselle de Savigny d'autre part

L'an mil sept cents cinquante & le dix huitième jour du  
mois de février à Savigny à neuf heures du matin dans ma maison d'habitation  
sitée au lieu et par devant moy non et témoins se sont personnellement établis  
le comte de la Roche François fils de feu Philippe Fourtois natif et habitant de la paroisse  
de Saint-Jean d'une part et de Marie de la Roche fille de  
feu Jean François de la Roche natif et habitant de la paroisse de Savigny d'autre part  
lesquels parties ont promis et promettent de se  
représenter en face de notre seigneur d'icelle pour y recevoir la bénédiction  
nuptiale en étant l'une par l'autre requise à peine de leur dans le sens que les  
dites parties ont promis de supporter par le dit sieur de Leger futur  
et cette cause sera personnellement établie et constituée au dit sieur de Leger futur  
époux de la demoiselle de Savigny et les biens de communauté ainsi que par le présent  
acte elle constituée en dotte de pour sa dotte et mariage La Généralité de tout  
ses biens et droit en quoy qu'ils fussent et qu'ils fussent constitués par les  
derniers testaments de père et mère du quatorzième octobre mil sept cents